



Loi covid-19 : sommes-nous trompés sur la marchandise ?

Dans le cadre de la votation sur la loi Covid-19 qui aura lieu le 13 juin prochain, nous sollicitons votre participation à une de **mobilisation générale**. Il est nécessaire que le fonctionnement de la démocratie directe soit âprement défendu.

En effet, la loi qui est soumise à la votation du peuple ne contient pas les nombreux amendements qui ont été effectués depuis septembre 2020. Ces amendements entreront pourtant en vigueur si la loi est acceptée. Si le Conseil fédéral respecte probablement le droit fédéral dans cette affaire, SwissRespect estime très dommageable que le citoyen soit **trompé sur la marchandise**.

Force est de constater que la communication de l'administration et des autorités fédérales en lien avec le Covid-19 a été difficile, fastidieuse mais parfois chaotique. De ce fait, nous estimons absolument indispensable que le citoyen puisse être intégralement informé de ce qu'il valide s'il soutient la loi. On ne peut pas lui faire avaler un texte incomplet, sans l'informer de façon transparente des importantes modifications qui ont été apportées au texte initial et qui seront donc appliquées à son insu.

Sur le matériel de vote distribué aux citoyens suisse et sur le site officiel de présentation de la votation du 13 juin sur le référendum contre la loi Covid-19, le Conseil Fédéral publie **non pas la loi Covid-19 actuellement en vigueur mais celle du 25.9.20**.

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2020/711/fr>

Les modifications de la loi intervenues entretemps n'y figurent pas. A titre d'exemple, les changements apportés à l'art 3 ou l'ajout de l'art. 3a ne sont pas mentionnés

Voici la loi en vigueur aujourd'hui :

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/711/fr>

Procédure légale ou pas, nos autorités ont la responsabilité et l'obligation d'informer correctement les citoyens avant toute votation.

Merci de liker nos pages sur les réseaux sociaux et de transférer ce message dans votre entourage pour que le respect du citoyen soit renforcé, et ce prioritairement à l'application stricto sensu du droit.

Votre comité

SwissRespect